

COMPTE RENDU DE CONSEIL DU 5 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 5 novembre, à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur SALARDAINE Gérard, Maire de LE VIVIER SUR MER.

Etaient Présents : MM SALARDAINE Gérard, Mme CERVEAU Carole, Mr BAUBAN Yann, Mme BARATAUD Clarisse, Mr VETTER Jean-Bernard, Mme BOIZART Tatiana, Mr GUITTON Jean-Yves, Mme BRIQUET Marie-Paule, Mme DUPUY Armelle, Mr MOTTE Stéphane, Mme EON Armelle, Mr VETTER Arnaud, Mr POTILLION Pascal.

Absent(s) excusé(s) : Mme LEBRET Sylvie, Mr DESCHAMPS Rémi

Date de convocation : 29/10/19

Date d'affichage : 06/11/19

Le conseil approuve le compte-rendu de conseil du 7 octobre 2019

Point 1 : Ecole - Construction de deux salles de classe et d'un préau à l'école «Francis Chevalier » - Avenants n° 1 Lot 6 Isolation/Placoplâtre et Lot14 VRD.

Vu les délibérations n° 19/15 et 19/22 relatives à l'attribution des marchés pour la construction de deux salles de classe et d'un préau à l'école « Francis Chevalier » à Le Vivier sur Mer,

Vu les prestations complémentaires sur les lots 6 et 14, il convient donc de procéder à des avenants :

- Lot 6 : Isolation/Placoplâtre – avenant n° 1 :
Suivant la demande du contrôleur technique, fourniture et pose de dalles acoustiques au plafond et sur les rampants. Le présent avenant d'un montant de 1 250.00 € HT amène le marché initial de 22 925.05 € HT à 24 175.05 € HT.
- Lot 14 : VRD – avenant n° 1 :
Reprise du branchement EP existant et travaux d'enrobés supplémentaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser le maire à signer les avenants tels que présentés ci-dessus,
- Les montants des marchés modifiés deviennent :

Lot 6 : Isolation/Placoplâtre : le montant modifié du marché avec l'entreprise BREL, ZA La Côte du Nord 351300 Lécousse est porté à 24 175.05 € HT,

Lot 14 : VRD : le montant modifié du marché avec l'Entreprise EVEN, 3 bis Rue de l'Industrie 35 730 Pleurtuit est porté à 47 648.89 € HT.

Point 2 : Aire de camping-cars – proposition d'ERS pour la redistribution des bornes électriques et l'ajout de 3 bornes supplémentaires.

Suite à la réunion de conseil du 7 octobre, le maire présente les 2 devis de l'entreprise Ers relatifs à :

- la fourniture et la pose de 3 bornes électriques supplémentaires d'un montant de 4 057 € HT, soit 4 868.40 € TTC,
- Ou la fourniture et la pose de 3 bornes électriques supplémentaires ainsi que la redistribution des bornes existantes d'un montant de 7 705.00 € HT, soit 9 246.00 € TTC.

Vu le bilan et l'attrait de notre aire de camping-cars, le conseil décide de choisir la 2^{ème} proposition et d'accepter le devis d'un montant de 7 705 € HT.

Point 3 : Aire de camping-cars – fixation des tarifs de stationnement au 01/01/2020.

Vu la délibération n° 14/41 fixant les tarifs de stationnement des camping-cars,

Vu la proposition de la Société Camping-Cars Park relative à l'augmentation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2020,

le conseil municipal décide :

- de fixer les tarifs de stationnement des camping-cars fréquentant le « parc de l'Abri des Flots », à compter du 1^{er} janvier 2020, comme suit :

Période	Tarifs pour 24 h
Du 01/01 au 31/05 et du 01/10 au 31/12	9.00 €
Du 01/06 au 30/09	11.00 €

Point 4 : Place de l'Eglise : Propositions Ers

L'éclairage public autour de la Place de l'Eglise datant de 1990 est obsolète. A la demande du maire, l'entreprise ERS, en charge de l'entretien de l'éclairage public, propose :

La dépose et la sécurisation des 4 encastrés de sol autour du parking d'un montant de 792.00 € HT et leur remplacement par la fourniture et la pose d'un projecteur compact fixé sur le pignon de l'Eglise d'un montant de 1 215 € HT. Le montant total du devis s'élève à 2 007 € HT, soit 2 408.40 € TTC.

La dépose définitive des encastrés de sol ainsi que les bornes autour de l'Eglise et celle du parking de l'école pour un montant de 1 482.00 € HT, soit 1 778.40 € TTC.

Le conseil donne son accord. Il faudra définir avec l'entreprise l'heure d'extinction du projecteur.

Point 5 : Construction d'un local de stockage.

Afin d'optimiser l'espace de la salle polyvalente, le conseil décide la construction d'un local de stockage accolé à la salle polyvalente pour ranger le matériel.

Le coût des travaux s'élève à 23 435.27 € HT.

Point 6 : Remplacement du poste de secrétaire

Le recrutement est effectué. La nouvelle directrice prendra son poste au 1^{er} janvier.